

### Questions au Feuilleton

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois et l'impression en est ordonnée.)

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

[Texte]

### LA VENTILATION DES DÉPENSES DU CRÉDIT 35a AFFECTÉ AU SÉCRÉTARIAT D'ÉTAT

#### Question n° 434—M. Marshall:

Quelle est la ventilation par province des dépenses faisant l'objet du crédit 35a du Budget supplémentaire (A), inscrit aux prévisions budgétaires du Secrétariat d'État au titre des a) voyages-échanges, \$1,180,000 et b) de la participation des citoyens, \$120,000?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): Du crédit 35a du Budget supplémentaire (A) inscrit aux prévisions budgétaires du Secrétariat d'État pour l'année financière 1972-1973. a) \$1,180,000 ont été alloués à Jeunesse Canada Monde/Canada World Youth, association bénévole privée qui administre un programme d'échanges internationaux de jeunes; ce montant lui a été alloué dans le cadre des Voyages-Échanges, au titre des frais d'administration et de fonctionnement engagés au Canada et à l'étranger. Comme il s'agit d'un programme international, il est impossible de présenter une ventilation des fonds par province. Cependant, les 240 Canadiens qui ont participé à ce projet, venaient des provinces suivantes; Terre-Neuve, 7; Île-du-Prince-Édouard, 2; Nouvelle-Écosse, 8; Nouveau-Brunswick, 8; Québec, 83; Ontario, 77; Manitoba, 11; Saskatchewan, 11; Alberta, 17; Colombie-Britannique, 15; Yukon et Territoires du Nord-Ouest, 1; b) Des \$120,000 inscrits dans le cadre du programme de participation des citoyens, \$60,000 ont été alloués à Comité Canada, association bénévole nationale, au titre d'une série de fêtes nationales à l'échelle du pays. L'aide fédérale représentait à peu près le tiers du budget de l'association. Il n'existe pas de ventilation des frais par province. \$60,000 ont été affectés au sous-programme «Centres d'information et de référence». Cette somme s'ajoutait à la première affectation de \$50,000 tirée du budget de 1972-1973, portant ainsi à \$110,000 le montant total de l'affectation. Voici une ventilation par région des fonds affectés: Colombie-britannique, \$15,000; Prairies, \$6,240; Ontario, \$55,442; Québec, \$24,760; Maritimes, \$8,300.

### LE NOMBRE D'EMPLOYÉS ANGLOPHONES AU SEIN DU GOUVERNEMENT

#### Question n° 1698—M. Matte:

1. Quel est le nombre total d'employés anglophones de toutes catégories (permanents, occasionnels et à contrats) au sein de chacun des ministères du gouvernement fédéral?
2. Quel est le nombre total d'employés anglophones de toutes catégories (permanents, occasionnels et à contrats) au sein de chacune des sociétés de la Couronne?
3. Quel est le nombre total d'employés anglophones de toutes catégories (permanents, occasionnels et à contrats) au sein de chacun des départements (organismes et commissions) gouvernementaux rattachés à l'un ou l'autre des ministères?

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): La Direction des langues officielles du Secrétariat du Conseil du Trésor s'occupe actuelle-

ment de réunir les données statistiques sur les employés anglophones au sein de chacun des ministères du gouvernement et on prévoit que la compilation définitive de ces données sera disponible pour publication officielle au printemps de 1974.

### LE NOMBRE D'EMPLOYÉS FRANCOPHONES AU SEIN DU GOUVERNEMENT

#### Question n° 1714—M. Matte:

1. Quel est le nombre total d'employés francophones de toutes catégories (permanents, occasionnels et à contrats) au sein de chacun des ministères du gouvernement fédéral?
2. Quel est le nombre total d'employés francophones de toutes catégories (permanents, occasionnels et à contrats) au sein de chacune des sociétés de la Couronne?
3. Quel est le nombre total d'employés francophones de toutes catégories (permanents, occasionnels et à contrats) au sein de chacun des départements (organismes et commissions) gouvernementaux rattachés à l'un ou l'autre des ministères?

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): La Direction des langues officielles du Secrétariat du Conseil du Trésor s'occupe actuellement de réunir les données statistiques sur les employés francophones au sein de chacun des ministères du gouvernement et l'on prévoit que la compilation définitive de ces données sera disponible pour publication officielle au printemps de 1974.

### L'AUTORISATION SÉCURITAIRE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

#### Question n° 1849—M. Nielsen:

1. Quels règlement, décrets du conseil, directives du cabinet ou autres documents publics, confidentiels ou secrets de toutes sortes traitent de l'autorisation sécuritaire du personnel dans la Fonction publique du Canada?
2. a) Quels critères sont appliqués pour déterminer si un groupe, un membre d'un groupe ou un particulier constitue un risque de sécurité, b) les décisions qualifiant de risque de sécurité un groupe, un membre d'un groupe ou un particulier sont-elles ordinairement prises par des agents ministériels individuels de sécurité qui sont d'habitude des agents subalternes, sur délégation de pouvoirs du sous-ministre?
3. a) A quelle procédure d'appel peut recourir un groupe, un membre d'un groupe ou un particulier désigné risque de sécurité, b) un tel groupe, membre d'un groupe ou particulier ainsi désigné est-il pleinement informé de la décision qui le qualifie de risque de sécurité, c) une occasion est-elle donnée de réfuter toute allévation, assertion ou accusation portée contre un tel groupe, membre d'un groupe ou particulier, d) Quelles différences existent dans les normes et procédures appliquées par les différents ministères et organismes de l'État?
4. a) L'homosexualité, la déviation sexuelle ou l'instabilité émotive soupçonnées ou alléguées sont-elles jugées suffisantes pour classer un particulier comme risque de sécurité, b) les difficultés financières supposées ou prétendues sont-elles jugées suffisantes pour classer un particulier comme risque de sécurité, c) qui rend de telles décisions dans chaque ministère ou organisme du gouvernement, d) à quelle tribune, s'il en est, de telles décisions sont-elles rendues, e) sur quelles preuves et d'après quels témoignages ces décisions sont-elles prises, f) qui ou quel organisme recueille, assemble, analyse, contrôle et fournit les renseignements selon lesquels un groupe, un membre d'un groupe ou un particulier est jugé un risque de sécurité et, dans chaque cas, en vertu de quelle autorité, g) Le centre de planification et d'analyse de la police et de la sécurité, grâce à son rôle auprès du comité consultatif de la sécurité, maintient-il un système ou politique de blackboulage des fonctionnaires et, dans l'affirmative, pour quelles raisons, h) le centre de planification et d'analyse de la police et de la sécurité constitue-t-il des dossiers ou des fiches de renseignements sur les fonctionnaires?
5. a) Qu'est-ce que la directive 35 du cabinet et quand a-t-elle été adoptée et autorisée et par qui, b) la directive 35 du cabinet est-elle encore en vigueur dans sa teneur initiale et, dans la